



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 6646

## Texte de la question

M. René Rouquet \* souhaite appeler tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la grève administrative que mènent aujourd'hui de très nombreux directeurs d'écoles, afin d'être entendus dans leurs revendications. Cette grève vient notamment de se traduire, dans de nombreuses communes, par le fait que les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont récemment déroulées uniquement par correspondance. Les associations de parents d'élèves sont aujourd'hui solidaires de ce mouvement et s'associent, dans une très large majorité, aux attentes des directeurs d'écoles, dont la situation n'accède à aucune amélioration, et qui réclament notamment un allègement des charges administratives qui les détournent de leurs fonctions pédagogiques, une augmentation de décharges de classes pour les directeurs, ainsi qu'une vraie reconnaissance et une meilleure définition de leurs responsabilités. Aussi, face à un mouvement qui prend aujourd'hui une grande ampleur dans certains départements, au point d'être préjudiciable à l'ensemble des acteurs éducatifs concernés et, par voie de conséquence, à l'action pédagogique en faveur des enfants, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre, afin d'engager sans tarder l'ouverture des négociations avec les représentants des directeurs d'écoles maternelles et élémentaires et pour que soient examinées avec eux les légitimes attentes qu'ils soulèvent en matière de formation initiale et continue, de charges administratives, de salaires et de reconnaissance de leurs responsabilités.

## Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6646

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 novembre 2002, page 4244

**Réponse publiée le** : 27 janvier 2003, page 581